

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 24 février 2025 à 19h30** au Centre Sportif de Natoye, Rue du Château d'Eau 31.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Commission communale de l'Accueil - présentation
3. Communication - Décisions de tutelle - Information
4. Finances - Situation de caisse - Information
5. Foyer Cinacien: convention de cession d'actions - Décision
6. Fixation des conditions et des modalités de la procédure d'attribution de la convention d'occupation entre la commune de Hamois et l'asbl "Les Murmures du Bocq" pour l'utilisation de la salle par l'école de Mohiville
7. ASBL Les Murmures du Bocq - Avance de fonds récupérables consentie sans intérêt - Octroi et approbation de la convention
8. Renouvellement de la convention de subvention avec l'ASBL les "Arsouilles" - Décision
9. Régie Communale Autonome des Sports – Prise de connaissance du budget 2025 et du plan d'entreprise 2025-2029 - Décision
10. Décompte final – rue d'Alvaux – approbation souscription de parts bénéficiaires
11. PCDR – Approbation du rapport annuel 2024 de l'opération de développement rural de Hamois - Décision
12. Désignations des délégués dans les diverses assemblées – Information
13. Intercommunales – Méthode de calcul de proportionnalité retenue par le Conseil communal – Décision
14. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO - Décision
15. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale INASEP - Décision
16. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale I.D.E.F.I.N. - Décision
17. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale B.E.P - Décision
18. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale B.E.P. Expansion économique - Décision
19. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale B.E.P Environnement - Décision
20. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale B.E.P Crématorium - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

21. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale A.I.E.C. - Décision
22. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale A.I.S.D.E. - Décision
23. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale ORES ASSETS - Décision
24. Désignation des délégués à l'assemblée générale de la société coopérative intercommunale ECETIA - Décision
25. Désignation des délégués INASEP - Comité de contrôle du Service d'Aide aux Associés - Décision
26. Désignation du délégué à l'assemblée générale au sein de la SWDE - Décision
27. Désignation du délégué à la S.W.D.E. Conseil d'exploitation - Décision
28. Désignation des délégués à l'assemblée générale du Parc Naturel Coeur de Condroz - Décision
29. Désignation du délégué à l'assemblée générale et au sein de l'organe d'administration de l'asbl CENTRE CULTUREL REGIONAL DINANT ASBL - Décision
30. Désignation du délégué à l'assemblée générale de l'ASBL CLPS Namur - Décision
31. Désignation du délégué à l'assemblée générale de l'AIS Andenne-Ciney - Un toit pour tous agence immobilière sociale A.S.B.L.- Décision
32. Désignation des délégués à l'assemblée générale du Foyer Cinacien - Décision
33. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'asbl CONTRAT DE RIVIERE HAUTE MEUSE - Décision
34. Désignation du délégué à l'assemblée générale de l'asbl MATELE - Décision
35. Désignation du délégué au sein de l'Assemblée générale d'ETHIAS - Décision
36. Désignation du Représentant permanent à l'Assemblée générale d'Ethias Pension Fund - Décision
37. Désignation des représentants aux Assemblées générales au sein de la SC "La Terrienne du Crédit social" - Décision
38. Désignation du délégué au sein de l'Assemblée générale de l'OTW "Opérateur de Transport de Wallonie" (anciennement TEC) - Décision
39. Désignation d'un représentant au sein de l'organe de concertation au sein de l'OCBM - Décision
40. Enseignement - Commissions paritaires locales - Constitution - Désignation des membres - Décision
41. Enseignement - Désignation des membres de droit (chefs d'établissement et délégués du PO) au Conseil de participation - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

42. Enseignement - Désignation des délégués à l'assemblée générale du CECF - Décision
43. Comité de concertation Commune/CPAS - Désignation des représentants de l'autorité communale - Décision
44. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'asbl LES P'TITS LOUPS-MCAE - Décision
45. CLDR - Quart Communal - Désignation des représentants - Décision
46. Renouvellement de la composition de la Commission Communale de l'Accueil (CCA)
47. Renouvellement de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) - décision
48. Conseil Consultatif Communal des aînés (CCCA) - Désignation des représentants - Décision
49. Divers - Information
50. Questions orales d'actualité

HUIS-CLOS

51. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Suivi
- 52 à 66 Ratifications de désignations à titre temporaire
67. Demande d'autorisation de la prolongation d'un congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (CODE: DI BE)
68. Autorisation de la prolongation d'un congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (CODE: DI BE)
69. Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental AVEC allocation de l'ONEM (code DI 4D)
70. Congé pour interruption partielle (à un cinquième-temps) de la carrière professionnelle réversible (avant 50 ans) avec allocation ONEM
71. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

